

## AMAP « Les Paniers du Chablais »

### Contrat d'engagement pour un panier de légumes biologiques Saison Culturelle 2022

Entre l'adhérent :

Mme, Melle, M. : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

et les Producteurs :

#### « GAEC On Sème »

40 route de l'église – 74140 Massongy - [contact@onseme.fr](mailto:contact@onseme.fr)

Cédric Mutin 06.66.26.57.01 / Falko Henschke 06.87.82.57.14 / Mikias Nigussie 07.69.17.63.18

#### Le GAEC On Sème vous propose :

<input type="checkbox"/> 1/2 Part (1)	<b>552 €/an</b> (soit 12€ l'unité)	<input type="checkbox"/> 1 chèque ou virement bancaire de 552 € (encaissé en janvier) <input type="checkbox"/> 3 chèques de 184 € (encaissé en janvier, mai et septembre) <input type="checkbox"/> 6 chèques de 92 € (encaissé en jan/mars/mai/juillet/sept/nov)
<input type="checkbox"/> 1 Part (1)	<b>1 104 €/an</b> (soit 24€ l'unité)	<input type="checkbox"/> 1 chèque ou virement bancaire de 1 104 € (encaissé en janvier) <input type="checkbox"/> 3 chèques de 368 € (encaissé en janvier, mai et septembre) <input type="checkbox"/> 6 chèques de 184 € (encaissé en jan/mars/mai/juillet/sept/nov)

(1) Une part de travail correspond à 1/136e de la production annuelle de la ferme. Si les 136 parts ne sont pas vendues à l'AMAP, le GAEC se réserve le droit de vendre la partie restante dans les débouchés hors AMAP (vente directe, magasins).

Chèques encaissés chaque début de mois, à l'ordre du « GAEC On Sème »

#### Distribution

Pour la saison 2022, les distributions de légumes seront réparties ainsi :

- **Chaque vendredi du 14 janvier 2022 au 23 décembre 2022 (50 semaines), avec 4 « Joker »** (pause de distribution en fonction des cultures), **soit 46 distributions**
- Les trois premières distributions (14 janvier, 28 janvier et 11 février) seront des distributions doubles : une distribution toutes les deux semaines avec plus de quantité de légumes. Distribution toutes les semaines à partir du 25 février.

La distribution s'effectuera en deux lieux et dates différents. Cocher la case désirée :

<input type="checkbox"/> À la ferme (40 route de l'église à Massongy)	chaque <b>mardi</b> de 18h00 à 20h00
<input type="checkbox"/> À la ferme (40 route de l'église à Massongy)	chaque <b>vendredi</b> de 18h00 à 20h00
<input type="checkbox"/> Au lycée des 3 Vallées (2 Av. de l'Ermitage à Thonon)	chaque vendredi de 18h00 à 19h00

Il n'y a pas de report possible en cas d'absence : c'est le moment d'en faire profiter des amis ! Pour la distribution de Thonon, les légumes non retirés seront offerts à une association pour des personnes en difficultés.

**L'Adhérent s'engage :**

- à venir prendre ou faire prendre, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, son panier hebdomadaire,
- à remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de « GAEC On Sème »,
- à participer et aider les agriculteurs au jardin au moins deux demi-journées par saison culturales,
- à assurer, avec les producteurs, la distribution des paniers (au moins 2 distributions par saison),
- à trouver son remplaçant en cas de départ anticipé (s'il n'y a pas de liste d'attente),
- à ramener à chaque distribution sa caisse vide propre,
- à accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier,
- à respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association « Les paniers du Chablais ».

**Les Producteurs s'engagent :**

- à livrer personnellement, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, le panier de légumes de l'adhérent, produit par leurs soins,
- à écouler en priorité sa production auprès des adhérents de l'association Les Paniers du Chablais,
- à informer à la demande l'adhérent sur les savoir-faire, pratiques et contraintes liés à la production,
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP,
- à encaisser chaque chèque de paiement en début de mois,
- à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais".

En cas de non respect d'une de ces clauses le contrat pourra être résilié.

L'association "Les paniers du Chablais", a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit être contactée en la personne du Président de l'association, par mail uniquement à l'adresse suivante : [info@lespaniersduchablais.fr](mailto:info@lespaniersduchablais.fr)

Fait en 2 exemplaires,

Signature de l'adhérent :

A,  
Le

Signature du producteur :

A,  
Le

## **Présentation**

L'AMAP Les Paniers du Chablais organise les contrats entre ses adhérents et nos producteurs du GAEC On Sème. On Sème produit des légumes certifiés agriculture biologique AB.

Le GAEC On Sème a été créé en 2019 par Cédric Mutin, Mikias Nigussie et Falko Henschke sur la commune de Massongy.

On Sème cultive une grande variété de légumes tout au long de l'année :

Oignon, Échalote, Ail, Cébettes, Patate, Carotte, Panais, Céleri, Betterave, Poireau, Courge, Patates douces, Concombre, Courgette, Melon, Pois Mange-tout, Fève, Haricot, Fenouil, Brocoli, Chou Fleur, Chou chinois, Chou blanc et rouge, Aubergine, Tomate, Poivron, Radis, Épinard, Blette, Salade, Mesclun, Chicorée, Mâche, Plantes Aromatiques.

Ce sont très majoritairement des légumes qui sont produits, il y a cependant une petite production de fruits tels que fraises, melons et rhubarbe.

Actuellement les légumes sont majoritairement commercialisés dans deux AMAPs à Thonon : Les Paniers du Léman et Les Paniers du Chablais.

On Sème commercialise les légumes également via son site internet en vente directe ou dans des magasins bio à proximité.

## **Changements en 2021**

On Sème souhaite dès la saison 2022 commercialiser la totalité de ses légumes via les AMAPs existantes. Ceci pour des raisons suivantes :

- Se concentrer sur les principaux consommateurs : les membres de l'AMAP
- Dégager du temps pour mieux communiquer avec les membres (panier de la semaine, nouvelles du jardin, accueil à la ferme, ...) et ainsi créer une relation durable
- Établir un lien de solidarité entre les membres de l'AMAP et On Sème

Ces dernières années, nous avons commercialisé les paniers pour l'AMAP avec un prix affiché : 15 € pour un panier basique et 21 € pour un panier diversifié.

L'AMAP a pour but de soutenir les emplois d'agriculteurs locaux, en leur assurant un revenu correct. Ainsi, nous ne souhaitons plus parler de « prix du panier » mais de valeur du travail.

En conséquence, le nouveau contrat de 2022 est établi sur la base de « la part de travail ». Il n'y a plus la notion de coût du panier : toute la production est divisée par le nombre de parts contractées par les adhérents.

En 2022, l'AMAP devient la seule source de revenus pour les producteurs.

Pour cette nouvelle année, la part est à 1 104 € / an. Il y a possibilité de souscrire une 1/2 part à 552 €/an, la part restant l'unité de base pour simplifier le plan de culture.

Le contenu des paniers s'apprécie sur une saison culturale complète et varie selon les saisons.

Avec cette méthode nous souhaitons revenir aux valeurs fondamentales de l'AMAP :

- Équité : un commerce équitable
- Proximité : un commerce de proximité en vente directe
- Transparence : transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
- Solidarité : solidarité économique et financière avec les producteurs, solidarité entre consommateurs
- Convivialité : convivialité dans les échanges, les liens sociaux
- Qualité : qualité des produits distribués
- Écologie : respect de l'environnement

## Qu'est-ce que ça change pour vous ?

Composition des paniers : les quantités récoltées seront divisées par le nombre de parts. Il y aura probablement plus de variétés de légumes dans votre panier.

## Qu'est-ce que ça change pour nous ?

L'AMAP nous assure une rémunération correcte et constante pour notre travail. Nous gagnerons en efficacité car il n'y a plus la charge de travail de commercialisation, livraison, facturation et comptabilité pour les ventes hors AMAP.

Le temps gagné pourra être investi pour nouer un contact plus étroit avec les membres.

La solidarité commence dès maintenant !

Le remaniement de notre activité, destinée désormais uniquement à la production pour l'AMAP, nous conduit à chercher de nouveaux membres. Il reste des parts à prendre dans l'AMAP : n'hésitez pas à en parler autour de vous !